



DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

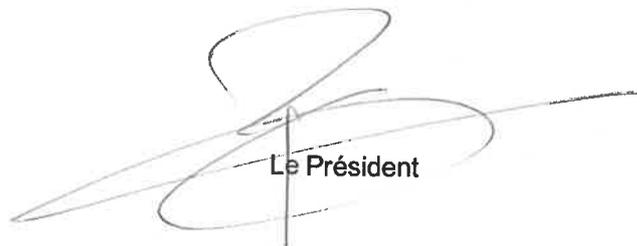
Sur proposition du Directeur Général,

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, pendant les périodes ci-après énoncées :

- **Toute convention relative à l'organisation de périodes d'observation en milieu professionnel**
- **Toute convention de « mini-stage »**

| <u>NOM/PRENOM</u> | <u>FONCTION</u> | <u>DUREE TEMPORAIRE DE DELEGATION DE SIGNATURE</u> |
|--------------------|---|--|
| Christophe HOUBERT | Directeur régional de la formation | Du 15 au 22 juillet 2020 inclus |
| Sandrine BAILLEUL | Service de l'apprentissage orientation / médiation / handicap | Du 23 juillet au 3 août 2020 inclus |

Fait à Lille le 15 juillet 2020,



Le Président

Philippe HOURDAIN